



Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Doller (Siren : 256801093)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Mulhouse
Arrondissement	Mulhouse
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/09/1969
Date d'effet	30/09/1969

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Laurent LERCH

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	2 Rue Pierre et Marie Curie
Distribution spéciale	BP 3089
Code postal - Ville	68062 MULHOUSE CEDEX
Téléphone	
Fax	
Courriel	plainedurhin@gmail.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	172 115
Densité moyenne	611,42

Périmètres

Nombre total de membres : 28

- Dont 26 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
68	Aspach-le-Bas (216800110)	1 342
68	Aspach-le-Haut (216800128)	1 516
68	Bourbach-le-Bas (216800458)	614
68	Burnhaupt-le-Bas (216800599)	1 874
68	Burnhaupt-le-Haut (216800607)	1 721
68	Dolleren (216800730)	472
68	Guewenheim (216801159)	1 356
68	Heimsbrunn (216801290)	1 419
68	Illzach (216801548)	15 118
68	Kirchberg (216801670)	832
68	Lauw (216801795)	970
68	Lutterbach (216801951)	6 330
68	Masevaux (216802017)	3 373
68	Morschwiller-le-Bas (216802181)	3 618
68	Mulhouse (216802249)	112 523
68	Niederbruck (216802330)	479
68	Oberbruck (216802397)	438
68	Pfastatt (216802561)	9 433
68	Reiningue (216802678)	1 937
68	Rimbach-près-Masevaux (216802751)	498
68	Roderen (216802793)	917
68	Schweighouse-Thann (216803023)	745
68	Sentheim (216803049)	1 688
68	Sewen (216803072)	533
68	Sickert (216803080)	338
68	Wegscheid (216803619)	344

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
68	CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (246800676)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN (226800019)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement

Production, distribution d'énergie

- Hydraulique

Le syndicat a pour objet d'assurer ou de promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique et les ouvrages alimentés par ses eaux, sur le territoire des communes membres du Syndicat et concernant la Doller et tous ses affluents ou défluent (Doller, Baerenbach, Bourbach, Glasenbach, Kanalala, Lachtelweiher, Seebach, Sickertbach, Soultzbach, Rimbach, Steinbaechlein...)

Le périmètre exact du syndicat est arrêté par le comité syndical, à la demande des communes membres. Leur rôle de cotisation est alors calculé sur la base des dispositions financières de l'article 4. Le syndicat peut entreprendre notamment dans ce but l'étude et la réalisation de travaux d'aménagement. Il en assure directement ou indirectement l'entretien et l'exploitation. Les riverains restent cependant concernés par l'entretien normal du cours d'eau tel qu'il ressort de la législation. Le syndicat ne se substituant pas d'office à eux, cette substitution ne se ferait le cas échéant que dans le cadre d'une convention. Pour mener à bien sa mission, le syndicat pourra : - créer tous services utiles, administratifs, techniques ou financiers (et notamment un service d'exécution pour la réalisation des travaux, soit directement, soit par entreprise, etc ...), la présente énumération n'étant pas limitative ; - déterminer, fixer et appliquer, pour chaque collectivité adhérente, ainsi que pour chaque bénéficiaire du concours exceptionnel du syndicat, les conditions d'exécution des travaux ou de gestion des ouvrages ; - créer les ressources et réaliser toutes opérations mobilières et immobilières nécessaires au fonctionnement des divers services, assurer le financement de tous travaux, achats de matériels, etc ... au moyen des crédits ouverts à cet effet au budget du syndicat ; - réaliser tous emprunts nécessaires, solliciter et encaisser toutes subventions éventuelles et faire recouvrer par le receveur du syndicat les participations des collectivités adhérentes, ainsi que celles des bénéficiaires du concours exceptionnel du syndicat.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
68	Syndicat mixte du barrage de MICHELBAACH (256801770)	SM fermé	189 163

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)